

Année scolaire 2020 -2021

Flash Infos n°16

Le 26 mai 2021

COMMISSIONS DES EXAMENS

Les commissions départementales sont maintenues afin d'étudier la conformité des référentiels du CAP et du baccalauréat professionnel de la session 2022.

Elles se dérouleront en visioconférence :

- Pour le CAP : 7 juin (département 21 et 71) et 8 juin (département 58 et 89)
- Pour le baccalauréat professionnel : 14 juin (département 21 et 71) et 15 juin (département 58 et 89)

La commission académique du 24 juin validera les référentiels de chaque établissement pour la session 2022.

► URGENT : Nous sommes toujours en attente du dépôt sur M@gistère des référentiels de quelques établissements (le retour était attendu le 21 mai).

PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION

En raison de la crise sanitaire, la très grande majorité des stages n'a pas pu se dérouler cette année. Le plan académique de formation 2020 2021 sera reporté dans sa quasi intégralité en 2021-2022.

Les inscriptions se dérouleront du 11 octobre au 9 novembre 2021.

FIL : FORMATION D'INITIATIVES LOCALES

En complément de l'offre proposée au PAF, les équipes peuvent exprimer d'autres besoins de formation spécifiques à leur établissement en demandant, via leur chef d'établissement, une formation d'initiative locale.

La campagne est ouverte à partir du 18 juin.

N'hésitez pas à être force de proposition en privilégiant un travail par réseaux ou groupe d'établissements. Il est possible de formuler des demandes tout au long de l'année scolaire.

FORMATIONS QUALIFIANTES

Dans une perspective de formation tout au long de la vie, l'académie de Dijon propose des formations qualifiantes : concours internes du CAPEPS et de l'agrégation.

Ces concours constituent une véritable occasion de revalorisation de carrière et de développement professionnel. Ils peuvent en outre permettre d'accéder à d'autres missions : tuteur, jury, formateur...

Nous vous encourageons à suivre très massivement ces formations et à vous présenter aux concours.

- **Agrégation Interne EPS**

La formation académique s'organise autour de journées en présentiel, d'un parcours M@gistère, de corrections de copie et de simulations orales pour les candidats admissibles. Il est souhaitable de libérer la journée du jeudi dans votre emploi du temps afin de participer aux « travaux dirigés » (les après-midis) et d'assister aux formations universitaires se déroulant au STAPS (en matinée). (pour voir ou revoir les conférences passées : <http://eps.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique143>)

Les professeurs intéressés doivent s'inscrire le plus rapidement possible et **avant le 25 juin 2021** via le lien : <https://extranet.ac-dijon.fr/etherpad/p/inscriptionformationagregationinterneEPS20212022>

Une réunion d'information est **prévue le mardi 6 juillet de 15h à 17h** (en présentiel si les conditions le permettent et en distanciel pour permettre aux plus éloignés de participer). Il s'agira de présenter le calendrier, les contenus et d'engager le travail avec la communication des sujets des premiers devoirs (E1 et E2) qui seront à rendre début septembre.

Pour tout renseignement complémentaire :

Sebastien-Franc.Delarche@ac-dijon.fr / Laetitia-Marie.Jacot@ac-dijon.fr

- **CAPEPS Interne / CAER**

Cette formation s'organise également autour d'un travail en présentiel (3 journées) et en distanciel via un parcours M@gistère.

Tous les candidats souhaitant intégrer cette formation doivent s'inscrire le plus rapidement possible et **avant le 07 septembre 2021** via le lien: <https://extranet.ac-dijon.fr/etherpad/p/inscriptionformationCAPEPSINTERNECAER20212022>

Pour tout renseignement : Laetitia-Marie.Jacot@ac-dijon.fr

SAVOIR NAGER

Le savoir nager constitue un savoir fondamental, une priorité nationale et un enjeu de santé publique. La crise sanitaire a lourdement impacté l'apprentissage du savoir nager pour de nombreux élèves.

En complément des heures d'enseignement obligatoires et des éventuels plans de rattrapage mis en œuvre à juste titre par les équipes EPS, il peut s'avérer intéressant d'orienter quelques élèves vers le dispositif « J'apprends à nager » du ministère chargé des sports. Ce dispositif est gratuit et s'adresse aux enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager. Les stages se déroulent pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires.

Vous trouverez en pièce jointe les structures sportives mettant en place ce dispositif, dans l'éventualité où il resterait des places disponibles pour vos élèves.

JEUX DES JEUNES

Dans le cadre de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en association avec l'UNSS et l'UGSEL, lance les Jeux des Jeunes. Cet événement inédit constitue un programme de sensibilisation à la pratique du sport destiné à tous les collégiens de 5e et de 4e.

Nous vous invitons à mettre en place dans vos établissements l'étape locale, 100% digitale, au sein des établissements scolaires, jusqu'au 23 juin 2021 (document en pièce jointe).

Les IA-IPR EPS

Julien METZLER et Valérie MILLET